

FCP de droit français

FRANCE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : Twenty First Capital
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : MAZARS**

Twenty First Capital - 39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	12
6. Comptes de l'exercice	17
7. Annexe (s)	34
Caractéristiques de l'OPC (suite)	35
Information SFDR	39

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FONDS. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FONDS et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRANCE DÉVELOPPEMENT
Fonds professionnel à vocation générale soumis au droit français (le "FONDS")
géré par **TWENTY FIRST CAPITAL**
Parts R – Code ISIN : FR0014001012 (les "Parts")

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : Actions françaises – FONDS en permanence exposé à hauteur d'au moins 60 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France et au moins 10 % de l'actif net en actions de TPE, PME ou ETI dont le siège social est implanté en France. L'exposition actions hors France sera limitée à 10 % de l'actif net du fonds.

Objectifs et politique d'investissement : La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL a délégué la gestion financière du FONDS à LBO FRANCE GESTION.

Le FONDS a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 6% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le processus d'investissement s'appuie sur l'analyse financière et extrafinancière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le fonds recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 60%.

La stratégie du FONDS est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est comprise entre cinquante millions d'Euros et trois milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 40% et, dans cette même limite de 0% à 40% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen.

Le FONDS pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FONDS pourra également investir jusqu'à 40 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Fonds. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 40 % maximum de l'Actif du Fonds. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le FONDS en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse.

Le FONDS pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes.

Le FONDS n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés).

La première étape de la stratégie consiste à réduire l'univers en appliquant une analyse extra-financière. L'approche retenue est fondée sur un engagement significatif de suivi de la notation extra-financière en adoptant une approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable par réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement.

Dans une seconde étape, le FONDS appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du FONDS pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme.

L'intégration des critères ESG est prise en compte à deux niveaux dans le processus d'investissement :

En premier lieu, le processus d'investissement consiste avant toute approche financière à procéder à une analyse ESG de l'univers d'investissement du Fonds : tous les actifs composant l'univers d'investissement du FONDS font l'objet d'une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaïa Rating (EthiFinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties Prenantes Externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués les émissions de gaz à effet de serre, la politique sociale, le fonctionnement des instances de gouvernance, ou encore les relations avec les fournisseurs et les clients. En l'absence de notation fournie par Gaïa Rating (EthiFinance), LBO FRANCE GESTION produira une notation ESG, dont la méthodologie pourra ne pas être identique à celle de Gaïa Rating (EthiFinance).

Suite à cette analyse des critères extra-financiers, l'univers d'investissement du FONDS sera réduit de 20 % (vingt pour cent) via l'élimination des entreprises ayant reçu les moins bonnes notations extra-financières, selon une approche "best-in-universe", c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment du secteur d'activité, du rating financier et de la taille de l'entreprise concernée.

En second lieu, LBO FRANCE GESTION identifiera ensuite les problématiques financières, opérationnelles et extra-financières des entreprises en portefeuille qui pourront faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue traçables. Les détails de la politique ESG sont fournies dans le prospectus du Fonds.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du FONDS.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS BANK jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

Durée de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans.

Ce FONDS pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq (5) ans.



Cet indicateur synthétique est basé une mesure du niveau de risque et de rendement attaché aux Parts du FONDS. Le risque du FONDS se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique.

Une possibilité de rendement élevé implique un risque élevé de perte. La classe 6 de risque du FONDS ne permet pas de garantir le capital investi.

Ce niveau de risque élevé s'explique par la forte exposition du FONDS sur des sociétés à faible capitalisation boursière. Ces titres ont un faible volume et peuvent s'avérer peu liquides et fortement volatiles ; ce qui présente un risque de variations rapides et de forte amplitude de la valeur liquidative à la baisse ou à la hausse.

Aucune garantie du capital ou protection partielle du capital n'est associée à ce FONDS.

La catégorie de risque et de rendement n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque ; le capital investi n'est pas garanti quelle que soit la catégorie retenue.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus du FONDS.

Risques importants pour le FONDS non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : le FONDS pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le FONDS devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du FONDS, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

Risque de durabilité : le fonds relève de la classification de l'article 8 au sens SFDR de promotion de critères ESG.

PRESENTATION DES FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FONDS, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des Parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum non acquis au FONDS
Frais de sortie	5 %*

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

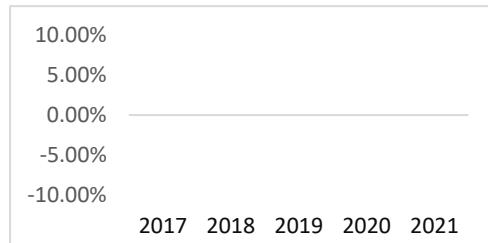
Frais prélevés par le FONDS sur une année	
Frais courants ⁽¹⁾	2,6 % TTC maximum
Frais prélevés par le FONDS dans certaines circonstances	
Commission de surperformance ⁽²⁾	Si la performance de l'actif du FONDS sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7 % (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du FONDS excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.

(1) Frais courants : ce chiffre est une estimation ; en l'absence d'historique sur les exercices précédents, il n'est pas possible de calculer les frais réels. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent ni les commissions de surperformance ni les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FONDS lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(2) Commission de surperformance au cours du dernier exercice clos : 0,49% TTC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section 3.2.14 (*Frais et commissions*) du prospectus du FONDS, disponible sur le site internet www.twentyfirstcapital.com.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles sont calculées coupons réinvestis et après déduction des frais prélevés par le FONDS.

Date de création du FONDS : 9 avril 2021.

Date de création de la Part : 25 juin 2021.

Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK Société Anonyme 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution le 1er avril 2005.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FONDS (prospectus/rapport annuel/document semestriel) ou d'autres informations pratiques, en ce compris la valeur liquidative : des informations complémentaires (valeur de la Part, prospectus du FONDS, rapports périodiques) peuvent être obtenues gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL, société de gestion agréée par l'AMF le 29/08/2011 sous le n°GP-11000029, à l'adresse suivante :

TWENTY FIRST CAPITAL 39 Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris. - Service commercial - Tél : 01 70 37 80 83 - Adresse email : contact@twentyfirstcapital.com

Ces informations sont disponibles en français uniquement.

Fiscalité : Le régime fiscal des revenus et des plus-values du FONDS est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FONDS.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses FIA sont disponibles à l'adresse mail suivante : contact@twentyfirstcapital.com.

Afin de permettre aux porteurs de Parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce FONDS est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Le déléguétaire de la gestion financière LBO FRANCE GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 avril 2022.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Modification du prospectus le 27/04/2022 portant sur les points suivants :

1. Une éventuelle commission de souscription de 4% max non acquise au fonds peut être appliquée.
2. Insertion d'une mention relative au règlement Taxonomie.

3. RAPPORT DE GESTION

Commentaire de gestion

Les entreprises ont dû affronter en 2022 un double choc d'offre stagflationniste : une inflation inédite des prix des matières premières et un resserrement monétaire non conventionnel. En Europe se rajoutent une guerre toujours en cours et une crise de l'énergie loin d'être résolue avec laquelle les entreprises vont devoir apprendre à vivre. Les baisses significatives des marchés actions et obligataires attestent que ces chocs d'offre sont bien documentés à fin 2022.

Après avoir baissé de 17% depuis le début de l'année 2022 (CAC 40 dividendes réinvestis), rassurés par des résultats semestriels des entreprises jusque-là peu affectés par les vents contraires (guerre en Ukraine, inflation des coûts, de l'énergie et des salaires) et convaincus que les banques centrales seraient moins agressives que prévu, les marchés ont regagné en ligne droite près de 14% de début juillet à mi-Août.

Après la correction boursière de septembre marquée par la détermination des banques centrales dans leur combat contre l'inflation, le retour d'appétit pour le risque en fin d'année s'explique à la fois par le faible positionnement des actions dans les allocations et par l'anticipation de l'inflexion de la politique monétaire américaine dans sa lutte contre l'inflation.

Dans un contexte de taux anormalement bas depuis mi 2018 qui a détourné les allocations des petites et moyennes valeurs, ces dernières ont accumulé une décote de liquidité renforcée par une dégradation de la couverture par les analystes financiers. Nous avons la conviction que les valeurs les plus qualitatives offrent un profil rendement risque appréciable dans un environnement macro- économique peu lisible, comme l'ont démontré nos participations qui permettent au portefeuille de terminer l'année inchangé. La multiplication des retraits de la cote valide ce constat. Le fonds aborde positivement 2023 avec une capacité de déploiement de cash importante qui, si elle a eu une contribution neutre à la performance de l'année, a permis d'éviter de faire prendre des risques inutiles au portefeuille.

Parmi les contributeurs à la performance sur 2022, à noter :

Ipsos : première participation du portefeuille, toujours raisonnablement valorisée, la société bénéficie de tendances propres qui restent favorables et de l'amélioration de la gouvernance consécutive à notre action d'engagement public.

La résistance du portefeuille est le résultat de la confirmation d'une construction prudente sur des histoires spécifiques de croissance (Ipsos, Bic, SES Imatog), peu impactées par les problématiques d'inflation énergie/matières premières ou sachant les répercuter (innovation produit et effet dollar pour Bic). Les contributions positives de Trigano et de Bénéteau illustrent deux cas d'investissement dont les publications s'accompagnent de relèvement de perspectives qui démentent des valorisations intégrant des scénarios de forte contraction de la demande.

Les nouvelles participations du portefeuille :

Lagardère : sa prise de contrôle par Vivendi est le prélude à une focalisation du groupe sur sa division Edition avec une sortie à terme du Travel Retail en phase de redressement. Un retrait de la cote est probable après la deuxième étape de l'OPA en décembre 2023.

Ekinops : l'équipementier télécom européen en forte croissance, dans une dynamique d'amélioration de marge, doit affronter un enjeu de croissance externe pour changer de taille. Le fonds souhaite accompagner cette transformation stratégique.

Imerys : le spécialiste des minéraux industriels réussit à la fois à traverser à son avantage le choc d'inflation tout en réallouant massivement son capital sur des actifs avec plus de croissance et plus de rentabilité. Enfin le potentiel dans le lithium en France, voire en Cornouailles devrait définitivement changer le statut du groupe.

Trigano : leader européen du véhicule de tourisme, Trigano bénéficie de tendances structurelles favorables et d'un bilan très solide. Ni les difficultés d'approvisionnement en châssis qui contraignent la production de camping-cars sur l'exercice en cours, ni la forte hausse récente du taux d'équipement observée depuis la crise sanitaire ne sont annonciateurs d'un retournement de cycle comme le suppose la faiblesse de la valorisation.

Les sorties du portefeuille :

M6 : La valorisation indiscutablement faible ne suffisait plus à justifier durablement le cas d'investissement. La progression du titre de plus de 31% sur le mois de novembre avait corrigé la forte défiance exprimée sur le titre suite aux déboires de l'échec de la fusion avec TFI et la difficulté à trouver un nouvel acquéreur. Cette revalorisation nous a donné l'opportunité de solder la position en fin d'année.

La participation en GTT a été cédée suite à la forte revalorisation enclenchée avec la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine.

Cession de la participation en Fnac-Darty. La multiplication des avertissements sur les résultats du secteur de la distribution aux Etats-Unis et en Europe nous a imposé au second trimestre à une plus grande prudence sur nos attentes de résultats de Fnac-Darty qui ne pourra pas échapper à un ralentissement de ses ventes. Malgré ses ratios de valorisation extrêmement décotés, sa qualité de bilan et les options de consolidation de son secteur, la participation a été soldée.

Cession de la participation en Bigben Interactive. La filiale Nacon qui concentre la valeur du groupe enchaîne les décalages de sortie de jeux et peine à maintenir la croissance et la marge de sa division accessoire. La branche Audio/Telco de Bigben délivre une croissance décevante, notamment sur la partie Telco. L'intégration de Metronic semble insuffisante pour enclencher une revalorisation de cette branche. Les leviers identifiés pour réduire la décote de holding nous semblent donc complexes à activer, d'autant que la gouvernance ne plaide pas en faveur des actionnaires minoritaires.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI RS MONETAIRE IC	1 322 453,42	
HUGAU MONETERME PARTS I		1 131 243,87
SOLOCAL GROUP	748 606,92	368 816,39
GROUPE FNAC	250 240,88	758 102,45
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.75% 03-04-23	913 032,33	
TRIGANO SA	870 952,74	
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA		803 203,66
LEGRAND SA 3.375% 19/04/2022 EMTN		600 000,00
ST GOBAIN 3.625% 28/03/2022		600 000,00
SOPRA STERIA	555 133,81	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE CONTROLE DE NOS PRESTATAIRES D'EXECUTION D'ORDRES

En application de l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier et des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, ETF, instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé tels que les options et futures), les intermédiaires dont la politique d'exécution doit permettre à TWENTY FIRST CAPITAL de respecter son obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marchés (obligation dite de « Best Selection »).

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés afin de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte des OPC sous gestion et comptes gérés sous mandats et de permettre in fine la meilleure exécution possible. Pour cela, une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (a minima semestriellement). Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaire ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Les intermédiaires choisis pour exécuter les ordres sur les marchés le seront en fonction de la qualité de la recherche fournie, aussi bien sur l'analyse macro-économique que sur les titres. En outre, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité et de la fiabilité d'exécution des ordres et des règlements-livraisons.

Cette sélection sera examinée tous les 6 mois.

Pour plus d'information consulter la politique de « best selection » disponible sur le site internet de Twenty First Capital.

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à la réglementation applicable (articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'AMF), la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL présente, au sein de sa politique d'exercice des droits de vote, la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère, dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions.

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

En particulier, les principes fondamentaux retenus pour l'exercice des droits de vote sont les suivants :

« Selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par l'OPC, les gérants décideront d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille.

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des porteurs de parts ou d'actions de l'OPC considéré, sera la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

En particulier, en-dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, TWENTY FIRST CAPITAL considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'Assemblée Générale concernée (i) ne donne pas un poids suffisant pour défendre efficacement l'intérêt de l'OPC considéré et (ii) engendre des coûts trop importants par rapport à l'intérêt pour ce dernier. Dans cette situation, la Société de Gestion n'exercera pas ses droits de vote.

Par ailleurs, aucun vote n'est obligatoire pour les sociétés de droit étranger en-dessous d'un seuil de 5% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, compte tenu de la complexité et du coût engendré ».

CRITERES ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE)

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les politiques d'investissement des OPC et mandats gérés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds ne prend pas en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : la gestion mise en œuvre n'est donc pas dictée ni restreinte par ces principes.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

Conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR »), les investissements sous-jacents à ce produit financier prennent en compte, entre autres critères, les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Néant.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

EFFET DE LEVIER

Néant.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, TWENTY FIRST CAPITAL a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Eléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance de TWENTY FIRST CAPITAL, et plus spécifiquement le Comité de Rémunération.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Eléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

- **effectif total sur l'année 2022 :** 18, dont 13 preneurs de risque,
- **rémunération totale versée au titre de l'année 2022 :** 1 735 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
 - o 1 487 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - o 248 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération :
 - o 1 371 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - o 364 milliers d'euros de rémunération variable.

AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus amples informations sur l'OPCVM, les prospectus, dernier rapport annuel, document d'information semestriel sont disponibles en français, auprès de :

TWENTY FIRST CAPITAL
39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FCP FPVG FRANCE DÉVELOPPEMENT

160 Boulevard Haussmann

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP FPVG FRANCE DÉVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FPVG FRANCE DÉVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique



2023.06.30
10:28:50
+02'00'

Jean-Luc MENDIELA

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Actions et valeurs assimilées	15 408 830,83	13 083 869,55
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 375 041,78	10 120 346,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 375 041,78	10 120 346,95
Obligations et valeurs assimilées	1 707 862,90	1 443 933,77
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 707 862,90	1 443 933,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		350 794,90
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		350 794,90
Titres de créances négociables		350 794,90
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 325 926,15	1 168 793,93
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 325 926,15	1 168 793,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		127,69
CRÉANCES		127,69
Opérations de change à terme de devises		
Autres		127,69
COMPTE FINANCIERS	1 302 680,39	1 615 830,38
Liquidités	1 302 680,39	1 615 830,38
TOTAL DE L'ACTIF	16 711 511,22	14 699 827,62

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 825 390,65	14 508 919,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-334 840,98	109 085,84
Résultat de l'exercice (a,b)	168 796,65	-24 239,12
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	16 659 346,32	14 593 766,67
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	52 164,90	106 060,95
Opérations de change à terme de devises		
Autres	52 164,90	106 060,95
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	16 711 511,22	14 699 827,62

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 045,56	
Produits sur actions et valeurs assimilées	258 343,90	163 590,68
Produits sur obligations et valeurs assimilées	42 000,00	5 736,29
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	301 389,46	169 326,97
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 639,75	4 470,21
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 639,75	4 470,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	297 749,71	164 856,76
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	142 708,40	192 583,73
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	155 041,31	-27 726,97
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	13 755,34	3 487,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	168 796,65	-24 239,12

ANNEXES COMPTABLES

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Pour les TCN dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois, ils seront évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux de marché.

Pour les TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieur à 3 mois, ils seront évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais et commissions dus par le FONDS à la Société de Gestion sont les suivants :

	Frais facturés au FONDS	Assiette	Taux barème
1	- Frais de gestion financière facturés par LBO FRANCE GESTION en sa qualité de déléguataire de la gestion financière et de commercialisateur - Frais de gestion financière facturés par la Société de Gestion	Actif net Actif net	Parts R : 2,36 % TTC par an ⁽²⁾ Parts II : 1,06 % TTC par an Parts I2 : 1,36 % TTC par an Parts R : 0,14 % TTC ⁽¹⁾ par an Parts II : 0,14 % TTC ⁽¹⁾ par an Parts I2 : 0,14 % TTC ⁽¹⁾ par an
2	Frais administratifs externes (commissaire aux comptes, dépositaire, gestion administrative et comptable, frais juridiques, etc.)	Actif net	0,10 % TTC par an maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	15 % par an avec hurdle à 7 %

(1) La Société de Gestion a opté pour la TVA.

(2) Rétrocédée à hauteur d'un montant maximum de 1 % aux distributeurs des Parts R

Ces frais et commissions seront directement prélevés sur le compte de résultat du FONDS lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Par ailleurs, les frais de gestion financière reçus du FONDS par la Société de Gestion (à l'exclusion des frais administratifs externes, des commissions de mouvement et de la commission de surperformance) au titre de l'investissement du FONDS dans des OPCVM ou FIA qu'elle gère ou qu'elle promeut ou qui sont gérés ou promus par LBO FRANCE GESTION, ou une entité de leur groupe, seront intégralement reversés au FONDS.

Les frais suivants sont également dus par le FONDS et s'ajoutent aux frais de fonctionnement et de gestion mentionnés au présent Article :

- les contributions dues pour la gestion du FONDS en application de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit ; et
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FONDS) exceptionnels et non récurrents.

L'information relative à ces frais est décrite *ex post* dans le rapport annuel du FONDS.

Commission de surperformance :

Si la performance de l'actif du FONDS sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7 % (le "**Hurdle Rate**"), LBO FRANCE GESTION en sa qualité de déléataire de la gestion financière percevra du FONDS à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15 % TTC de l'actif du FONDS excédant le Hurdle Rate. La fréquence de cristallisation est donc annuelle.

La commission de surperformance n'est due à LBO FRANCE GESTION que sous réserve que la valeur liquidative à la dernière date de calcul de valeur liquidative d'un exercice comptable soit supérieure à la valeur liquidative ayant précédemment donné lieu au versement d'une commission de surperformance sur la période de référence des cinq derniers exercices (ou, si aucun des exercices comptables de la période de référence n'a donné lieu à versement d'une commission de surperformance, à la dernière valeur liquidative calculée précédent la période de référence).

A compter de l'exercice ouvert le 09/04/2021, toute sous-performance du fonds par rapport au hurdle de 7%, sur la période de référence des cinq derniers exercices, est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La commission de surperformance fait l'objet d'une provision quotidienne, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu au versement d'une commission de surperformance.

En cas de rachats de Parts au cours d'un exercice comptable donné, la quote-part de la provision pour commission de surperformance définitivement acquise à LBO FRANCE GESTION ne lui sera versée qu'à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par LBO FRANCE GESTION en sa qualité de commercialisateur.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT II	Capitalisation	Capitalisation
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2	Capitalisation	Capitalisation
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	14 593 766,67	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 022 904,30	13 516 664,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	585 531,98	156 203,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-875 456,44	-7 856,13
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-23 225,47	-29 588,60
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	200 783,97	986 071,01
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 186 854,98</i>	<i>986 071,01</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-986 071,01</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	155 041,31	-27 726,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	16 659 346,32	14 593 766,67

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 707 862,90	10,25
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 707 862,90	10,25
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 707 862,90	10,25						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			I 707 862,90	10,25						
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	I 302 680,39	7,82								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise I		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	52 164,90
TOTAL DES DETTES		52 164,90
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-52 164,90

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT II		
Parts souscrites durant l'exercice	102,569	1 100 005,34
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	102,569	1 100 005,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 238,284	
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2		
Parts souscrites durant l'exercice	77,360	820 717,73
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	77,360	820 717,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	231,530	
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R		
Parts souscrites durant l'exercice	9,817	102 181,23
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	9,817	102 181,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60,527	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT II	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

		30/12/2022
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT II		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	154 855,36	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30	
Frais de gestion variables provisionnés	-55 632,37	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,47	
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		
Rétrocessions des frais de gestion		
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	36 331,87	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60	
Frais de gestion variables provisionnés	-7 311,08	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,32	
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		
Rétrocessions des frais de gestion		
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	15 370,94	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,60	
Frais de gestion variables provisionnés	-906,32	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,15	
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		
Rétrocessions des frais de gestion		

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	168 796,65	-24 239,12
Total	168 796,65	-24 239,12

	30/12/2022	31/12/2021
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT II		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	151 268,82	-14 298,10
Total	151 268,82	-14 298,10

	30/12/2022	31/12/2021
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	20 052,69	-5 006,42
Total	20 052,69	-5 006,42

	30/12/2022	31/12/2021
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 524,86	-4 934,60
Total	-2 524,86	-4 934,60

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-334 840,98	109 085,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-334 840,98	109 085,84

	30/12/2022	31/12/2021
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT II		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-271 659,71	92 013,03
Total	-271 659,71	92 013,03

	30/12/2022	31/12/2021
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-50 561,99	12 472,76
Total	-50 561,99	12 472,76

	30/12/2022	31/12/2021
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 619,28	4 600,05
Total	-12 619,28	4 600,05

3.II. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	14 593 766,67	16 659 346,32
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT II en EUR		
Actif net	12 384 082,86	13 519 429,13
Nombre de titres	1 135,715	1 238,284
Valeur liquidative unitaire	10 904,21	10 917,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	81,01	-219,38
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,58	122,16
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2 en EUR		
Actif net	1 677 869,27	2 514 458,94
Nombre de titres	154,170	231,530
Valeur liquidative unitaire	10 883,24	10 860,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	80,90	-218,38
Capitalisation unitaire sur résultat	-32,47	86,60
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R en EUR		
Actif net	531 814,54	625 458,25
Nombre de titres	50,710	60,527
Valeur liquidative unitaire	10 487,37	10 333,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	90,71	-208,49
Capitalisation unitaire sur résultat	-97,31	-41,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ASSYSTEM BRIME	EUR	23 000	933 800,00	5,60
BENETEAU	EUR	69 900	988 386,00	5,93
CEGEDIM	EUR	34 413	501 053,28	3,00
EKINOPS	EUR	40 518	340 351,20	2,04
GRAINES VOLTZ	EUR	5 800	435 000,00	2,62
IMERYS EX IMETAL	EUR	17 000	617 780,00	3,71
INFOTEL	EUR	2 929	161 680,80	0,97
IPSOS	EUR	27 100	1 585 350,00	9,52
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	27 500	754 875,00	4,53
LAGARDERE SA	EUR	21 100	422 844,00	2,54
LUMIBIRD SA	EUR	33 400	553 104,00	3,32
MERSEN	EUR	26 660	1 006 415,00	6,04
SES IMAGOTAG SA	EUR	10 400	1 268 800,00	7,62
SOCIETE BIC	EUR	13 950	892 102,50	5,35
SOPRA STERIA	EUR	7 000	988 400,00	5,94
TRIGANO SA	EUR	7 250	925 100,00	5,55
TOTAL FRANCE			12 375 041,78	74,28
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 375 041,78	74,28
TOTAL Actions et valeurs assimilées			12 375 041,78	74,28
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.75% 03-04-23	EUR	900 000	910 547,94	5,47
JCDECAUX 1.0% 01-06-23	EUR	400 000	399 255,12	2,39
KERING 0.25% 13-05-23 EMTN	EUR	400 000	398 059,84	2,39
TOTAL FRANCE			1 707 862,90	10,25
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 707 862,90	10,25
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 707 862,90	10,25
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OFI RS MONETAIRE IC	EUR	13,2778	1 325 926,15	7,96
TOTAL FRANCE			1 325 926,15	7,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 325 926,15	7,96
TOTAL Organismes de placement collectif			1 325 926,15	7,96
Dettes			-52 164,90	-0,31
Comptes financiers			1 302 680,39	7,82
Actif net			16 659 346,32	100,00
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2	EUR	231,530	10 860,18	
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R	EUR	60,527	10 333,54	
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part II	EUR	1 238,284	10 917,87	

7. ANNEXE(S)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FONDS. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FONDS et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRANCE DÉVELOPPEMENT
Fonds professionnel à vocation générale soumis au droit français (le "FONDS")
géré par TWENTY FIRST CAPITAL
Parts I1 – Code ISIN : FR0014001020 (les "Parts")

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : Actions françaises – FONDS en permanence exposé à hauteur d'au moins 60 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France et au moins 10 % de l'actif net en actions de TPE, PME ou ETI dont le siège social est implanté en France. L'exposition actions hors France sera limitée à 10% de l'actif net du fonds.

Objectifs et politique d'investissement : La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL a délégué la gestion financière du FONDS à LBO FRANCE GESTION.

Le FONDS a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7,3% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le processus d'investissement s'appuie sur l'analyse financière et extra-financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le fonds recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 60%.

La stratégie du FONDS est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est comprise entre cinquante millions d'Euros et trois milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 40% et, dans cette même limite de 0 % à 40% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen.

Le FONDS pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FONDS pourra également investir jusqu'à 40 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Fonds. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 40 % maximum de l'Actif du Fonds. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la duration et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le FONDS en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse.

Le FONDS pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes.

Le FONDS n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés).

La première étape de la stratégie consiste à réduire l'univers en appliquant une analyse extra-financière. L'approche retenue est fondée sur un engagement significatif de suivi de la notation extra-financière en adoptant une approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable par réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement.

Dans une seconde étape, le FONDS appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du FONDS pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme.

L'intégration des critères ESG est prise en compte à deux niveaux dans le processus d'investissement :

En premier lieu, le processus d'investissement consiste avant toute approche financière à procéder à une analyse ESG de l'univers d'investissement du Fonds : tous les actifs composant l'univers d'investissement du FONDS font l'objet d'une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaïa Rating (EthiFinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties Prenantes Externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués les émissions de gaz à effet de serre, la politique sociale, le fonctionnement des instances de gouvernance, ou encore les relations avec les fournisseurs et les clients. En l'absence de notation fournie par Gaïa Rating (EthiFinance), LBO FRANCE GESTION produira une notation ESG, dont la méthodologie pourra ne pas être identique à celle de Gaïa Rating (EthiFinance).

Suite à cette analyse des critères extra-financiers, l'univers d'investissement du FONDS sera réduit de 20 % (vingt pour cent) via l'élimination des entreprises ayant reçu les moins bonnes notations extra-financières, selon une approche "best-in-universe", c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment du secteur d'activité, du rating financier et de la taille de l'entreprise concernée.

En second lieu, LBO FRANCE GESTION identifiera ensuite les problématiques financières, opérationnelles et extra-financières des entreprises en portefeuille qui pourront faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue traçables. Les détails de la politique ESG sont fournies dans le prospectus du Fonds.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du FONDS.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS BANK jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouverte à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison intervient 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

Durée de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans.

Ce FONDS pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq (5) ans.

1	2	3	4	5	6	7	PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT
---	---	---	---	---	---	---	----------------------------------

A risque plus faible,
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus élevé

Une possibilité de rendement élevé implique un risque élevé de perte. La classe 6 de risque du FONDS ne permet pas de garantir le capital investi.

Cet indicateur synthétique est basé une mesure du niveau de risque et de rendement attaché aux Parts du FONDS. Le risque du FONDS se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique.

Ce niveau de risque élevé s'explique par la forte exposition du FONDS sur des sociétés à faible capitalisation boursière. Ces titres ont un faible volume et peuvent s'avérer peu liquides et fortement volatiles ; ce qui présente un risque de variations rapides et de forte amplitude de la valeur liquidative à la baisse ou à la hausse.

Aucune garantie du capital ou protection partielle du capital n'est associée à ce FONDS.

La catégorie de risque et de rendement n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque ; le capital investi n'est pas garanti quelle que soit la catégorie retenue.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus du FONDS.

Risques importants pour le FONDS non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : le FONDS pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le FONDS devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du FONDS, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

Risque de durabilité : le fonds relève de la classification de l'article 8 au sens SFDR de promotion de critères ESG.

PRESENTATION DES FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FONDS, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des Parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum non acquis au FONDS
Frais de sortie	5 %*

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

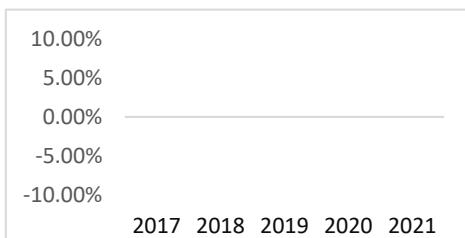
Frais prélevés par le FONDS sur une année	
Frais courants ⁽¹⁾	1,3 % TTC maximum
Frais prélevés par le FONDS dans certaines circonstances	
Commission de surperformance ⁽²⁾	Si la performance de l'actif du FONDS sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7 % (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du FONDS excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.

(1) Frais courants : ce chiffre est une estimation ; en l'absence d'historique sur les exercices précédents, il n'est pas possible de calculer les frais réels. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent ni les commissions de surperformance ni les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FONDS lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(2) Commission de surperformance au cours du dernier exercice clos : 0.68% TTC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section 3.2.14 (*Frais et commissions*) du prospectus du FONDS, disponible sur le site internet www.twentyfirstcapital.com.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles sont calculées coupons réinvestis et après déduction des frais prélevés par le FONDS.

Date de création du FONDS : 9 avril 2021.

Date de création de la Part : 9 avril 2021.

Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK Société Anonyme 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution le 1er avril 2005.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FONDS (prospectus/rapport annuel/document semestriel) ou d'autres informations pratiques, en ce compris la valeur liquidative : des informations complémentaires (valeur de la Part, prospectus du FONDS, rapports périodiques) peuvent être obtenues gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL, société de gestion agréée par l'AMF le 29/08/2011 sous le n°GP-11000029, à l'adresse suivante :

TWENTY FIRST CAPITAL 39 Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris. - Service commercial - Tél : 01 70 37 80 83 - Adresse email : contact@twentyfirstcapital.com

Ces informations sont disponibles en français uniquement.

Fiscalité : Le régime fiscal des revenus et des plus-values du FONDS est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FONDS.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses FIA sont disponibles à l'adresse mail suivante : contact@twentyfirstcapital.com.

Afin de permettre aux porteurs de Parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce FONDS est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Le déléguétaire de la gestion financière LBO FRANCE GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 avril 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FONDS. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FONDS et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRANCE DÉVELOPPEMENT

Fonds professionnel à vocation générale soumis au droit français (le "FONDS")
géré par TWENTY FIRST CAPITAL
Parts I2 – Code ISIN : FR0014001038 (les "Parts")

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : Actions françaises – FONDS en permanence exposé à hauteur d'au moins 60 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France et au moins 10 % de l'actif net en actions de TPE, PME ou ETI dont le siège social est implanté en France. L'exposition actions hors France sera limitée à 10 % de l'actif net du fonds.

Objectifs et politique d'investissement : La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL a délégué la gestion financière du FONDS à LBO FRANCE GESTION.

Le FONDS a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le processus d'investissement s'appuie sur l'analyse financière et extra-financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le fonds recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 60%.

La stratégie du FONDS est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est comprise entre cinquante millions d'Euros et trois milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 40% et, dans cette même limite de 0% à 40% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen.

Le FONDS pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FONDS pourra également investir jusqu'à 40 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Fonds. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 40 % maximum de l'Actif du Fonds. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la duration et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le FONDS en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse.

Le FONDS pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes.

Le FONDS n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés).

La première étape de la stratégie consiste à réduire l'univers en appliquant une analyse extra-financière. L'approche retenue est fondée sur un engagement significatif de suivi de la notation extra-financière en adoptant une approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable par réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement.

Dans une seconde étape, le FONDS appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du FONDS pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme.

L'intégration des critères ESG est prise en compte à deux niveaux dans le processus d'investissement :

En premier lieu, le processus d'investissement consiste avant toute approche financière à procéder à une analyse ESG de l'univers d'investissement du Fonds : tous les actifs composant l'univers d'investissement du FONDS font l'objet d'une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaïa Rating (EthiFinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties Prenantes Externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués les émissions de gaz à effet de serre, la politique sociale, le fonctionnement des instances de gouvernance, ou encore les relations avec les fournisseurs et les clients. En l'absence de notation fournie par Gaïa Rating (EthiFinance), LBO FRANCE GESTION produira une notation ESG, dont la méthodologie pourra ne pas être identique à celle de Gaïa Rating (EthiFinance).

Suite à cette analyse des critères extra-financiers, l'univers d'investissement du FONDS sera réduit de 20 % (vingt pour cent) via l'élimination des entreprises ayant reçu les moins bonnes notations extra-financières, selon une approche "best-in-universe", c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment du secteur d'activité, du rating financier et de la taille de l'entreprise concernée.

En second lieu, LBO FRANCE GESTION identifiera ensuite les problématiques financières, opérationnelles et extra-financières des entreprises en portefeuille qui pourront faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue traçables. Les détails de la politique ESG sont fournies dans le prospectus du Fonds.

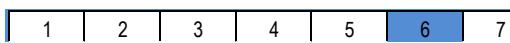
Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du FONDS.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS BANK jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (*gates*) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

Durée de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans.

Ce FONDS pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq (5) ans.



PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus élevé

Une possibilité de rendement élevé implique un risque élevé de perte. La classe 6 de risque du FONDS ne permet pas de garantir le capital investi.

Cet indicateur synthétique est basé une mesure du niveau de risque et de rendement attaché aux Parts du FONDS. Le risque du FONDS se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique.

Ce niveau de risque élevé s'explique par la forte exposition du FONDS sur des sociétés à faible capitalisation boursière. Ces titres ont un faible volume et peuvent s'avérer peu liquides et fortement volatiles ; ce qui présente un risque de variations rapides et de forte amplitude de la valeur liquidative à la baisse ou à la hausse.

Aucune garantie du capital ou protection partielle du capital n'est associée à ce FONDS.

La catégorie de risque et de rendement n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque ; le capital investi n'est pas garanti quelle que soit la catégorie retenue.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus du FONDS.

Risques importants pour le FONDS non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : le FONDS pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le FONDS devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du FONDS, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

Risque de durabilité : le fonds relève de la classification de l'article 8 au sens SFDR de promotion de critères ESG.

PRESENTATION DES FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FONDS, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des Parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum non acquis au FONDS
Frais de sortie	5 %*

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

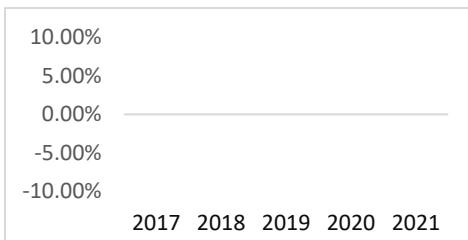
Frais prélevés par le FONDS sur une année	
Frais courants ⁽¹⁾	1,6 % TTC maximum
Frais prélevés par le FONDS dans certaines circonstances	
Commission de surperformance ⁽²⁾	Si la performance de l'actif du FONDS sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7 % (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du FONDS excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.

(1) Frais courants : ce chiffre est une estimation ; en l'absence d'historique sur les exercices précédents, il n'est pas possible de calculer les frais réels. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent ni les commissions de surperformance ni les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FONDS lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(2) Commission de surperformance au cours du dernier exercice clos : 0,67% TTC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section 3.2.14 (*Frais et commissions*) du prospectus du FONDS, disponible sur le site internet www.twentyfirstcapital.com.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles sont calculées coupons réinvestis et après déduction des frais prélevés par le FONDS.

Date de création du FONDS : 9 avril 2021.
Date de création de la Part : 9 avril 2021.
Devise : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK Société Anonyme 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution le 1er avril 2005.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FONDS (prospectus/rapport annuel/document semestriel) ou d'autres informations pratiques, en ce compris la valeur liquidative : des informations complémentaires (valeur de la Part, prospectus du FONDS, rapports périodiques) peuvent être obtenues gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL, société de gestion agréée par l'AMF le 29/08/2011 sous le n°GP-11000029, à l'adresse suivante :

TWENTY FIRST CAPITAL 39 Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris. - Service commercial - Tél : 01 70 37 80 83 - Adresse email : contact@twentyfirstcapital.com

Ces informations sont disponibles en français uniquement.

Fiscalité : Le régime fiscal des revenus et des plus-values du FONDS est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FONDS.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses FIA sont disponibles à l'adresse mail suivante : contact@twentyfirstcapital.com.

Afin de permettre aux porteurs de Parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce FONDS est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Le délégué de la gestion financière LBO FRANCE GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 avril 2022.

ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du Produit: France Développement

Identifiant de l'entité juridique: Twenty First Capital, Société de Gestion et LBO France Gestion, délégataire de la gestion financière

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Non

Il a promu les caractéristiques E/S,
mais n'a pas fait d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées?

L'approche de LBO France combine l'expertise de la gestion des actions cotées et celle du Private Equity. Notre objectif est de créer de la valeur à long terme en étant un actionnaire actif et constructif, y compris sur les sujets ESG afin de favoriser l'adoption de bonnes pratiques et la réalisation de progrès ESG chez nos émetteurs.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par France Développement et intégrées dans notre méthodologie d'analyse ESG sont les suivantes :

- Émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) (en tonnes CO₂ eq.);
- Sociales : Mixité des Managers H/F (Part des Femmes dans l'effectif Cadre);
- Gouvernance : Indépendance du Conseil d'Administration ;

- Droits de l'Homme : Part de l'effectif opérant sous un accord collectif.

Le fonds s'engage à surperformer son indice de référence sur les deux indicateurs Environnement et Gouvernance. Les autres indicateurs sont livrés à titre indicatif.

Ainsi au 31 décembre 2022 :

- Les émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) (en tonnes CO2 eq.) étaient de 47 pour le portefeuille contre 179 pour l'Univers de référence;
- Le taux d'Indépendance des Conseils d'Administration était de 45,9% pour le portefeuille contre 43,5% pour l'Univers de référence.

Ce compartiment n'a pas vocation à réaliser des investissements durables. Il n'a pas de proportion minimale d'investissements durables. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités environnementalement durables au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 est de 0 %. Le principe " ne pas nuire de manière significative " ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

● **Quels ont été les résultats des indicateurs de durabilité ?**

Afin de mesurer l'atteinte des caractéristiques ESG ci-dessus, LBO France suit les indicateurs suivants :

- Pourcentage d'émetteurs couverts par une méthodologie de notation ESG (90% minimum). Au 30 décembre 2022, le pourcentage d'émetteurs couverts par une méthodologie de notation était de 93%.
- La moyenne de la notation ESG du portefeuille était de 64,2/100 au 30/12/22 pour une notation de l'univers de 53/100, avec une notation des 80% des valeurs les mieux notées supérieure à 39/100.
- le détail par émetteur de la notation ESG des émetteurs était le suivant au 30/12/22 :

Libellé	Poids	Pays	Note ESG
OFI TRESOR PERFORM ISR-T OFI	8,0% Euro		
ASSYSTEM	5,6% France	68	
BENETEAU	5,9% France	53	
CEGEDIM SA	3,0% France	56	
EKINOPS SAS	2,0% France	82	
GRAINES VOLTZ SA	2,6% France	61	
IMERYS SA	3,7% France	65	
INFOTEL	1,0% France	60	
IPSOS	9,5% France	65	
KAUFMAN & BROAD SA	4,5% France	74	
LAGARDERE SA	2,5% France	49	
LUMIBIRD	3,3% France	51	
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	6,0% France	73	
SES IMAGOTAG	7,6% France	57	
SOCIETE BIC SA	5,4% France	73	
SOPRA STERIA GROUP	5,9% France	78	
TRIGANO	5,6% France	41	
JC DECAUX 1 06/01/23	2,4% France	75	
KERING 0 1/4 05/13/23	2,4% France	70	
SAINT GOBAIN 1 3/4 04/03/23	5,5% France	70	
 Note Moyenne du Portefeuille	92,5%	64,2	

Les méthodologies de notation utilisent un fournisseur ESG tiers et une méthodologie propre si elle n'est pas disponible.

- ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas n'ont pas causé de préjudice important à un objectif environnemental ou social de l'investissement durable ?***

Non applicable car ce produit financier ne prévoit pas d'investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

MANDATORY INDICATORS

RTS 1 GHG emissions 4 216,9 tonnes CO² e

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investee company's enterprise value}_i} \times \text{investee company's Scope(x) GHG emissions}_i \right)$$

RTS 2 Carbon footprint 253,1 tonnes CO² e/M€ investis

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investee company's enterprise value}_i} \times \text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions}_i \right)}{\text{current value of all investments (€M)}}$$

RTS 3 GHG intensity of invested companies 245,8 tonnes CO² e/M€ de revenus

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{current value of all investments (€M)}} \times \frac{\text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions}_i}{\text{investee company's €M revenue}_i} \right)$$

RTS 4 Exposure to companies active in the fossil fuel sector 0,0%

RTS 5 Share of non - renewable energy consumption and production 65,6%

RTS 6 Energy consumption intensity per high impact climate sector 186,1 MWh/M€ de revenus

Total energy consumption/Consolidated turnover

RTS 7 Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas pas de données

RTS 8 Emissions to water pas de données

RTS 9 Hazardous waste ratio pas de données

RTS 10 Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines pas de données

RTS 11 Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance pas de données

RTS 12 Unadjusted gender pay gap pas de données

RTS 13 Board gender diversity 43,7%

ADDITIONAL INDICATORS

ENERGY PERFORMANCE

RTS 5. Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy

	Total electricity consumption	Total oil consumption	Total gas consumption	Consumption of renewable energy
ASSYSTEM	93%	0%	7%	0%
BENETEAU	30%	0%	70%	3%
CEGEDIM SA	89%	0%	11%	80%
EKINOPS SAS	89%	0%	11%	45%
GRAINES VOLTZ SA	27%	26%	47%	1%
IMERYS SA	30%	26%	38%	5%
INFOTEL	N/A	N/A	N/A	N/A
IPSOS	67%	12%	21%	11%
KAUFMAN & BROAD SA	23%	72%	1%	10%
LAGARDERE SA	75%	2%	19%	18%
LUMIBIRD	83%	0%	21%	4%
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	50%	1%	49%	24%
SES IMAGOTAG	N/A	N/A	N/A	N/A
SOCIETE BIC SA	86%	0%	14%	79%
SOPRA STERIA GROUP	58%	1%	15%	63%
TRIGANO				11%
JC DECAUX 1 06/01/23	N/A	N/A	N/A	N/A

SOCIAL AND EMPLOYEE MATTERS

RTS 2. Accident frequency rate

Nombre d'accidents avec arrêt X 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées

ASSYSTEM	1,02
BENETEAU	22,27
CEGEDIM SA	4,38
EKINOPS SAS	0
GRAINES VOLTZ SA	11,05
IMERYS SA	1,04
INFOTEL	0,34
IPSOS	1,63
KAUFMAN & BROAD SA	4,9
LAGARDERE SA	6,86
LUMIBIRD	11,69
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	1,62
SES IMAGOTAG	2,62
SOCIETE BIC SA	2,17
SOPRA STERIA GROUP	0,89
TRIGANO	30,9
JC DECAUX 1 06/01/23	N/A



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Libellé	Poids	Pays	Secteurs Industrie GICS
OFI TRESOR PERFORM ISR-T OFI	8,0%	Euro	
ASSYSTEM	5,6%	France Industrie	
BENETEAU	5,9%	France Consommation discrétionnaire	
CEGEDIM SA	3,0%	France Soins de santé	
EKINOPS SAS	2,0%	France Technologies de l'information	
GRAINES VOLTZ SA	2,6%	France Consommation discrétionnaire	
IMERYS SA	3,7%	France Matériaux	
INFOTEL	1,0%	France Technologies de l'information	
IPSOS	9,5%	France Services de communication	
KAUFMAN & BROAD SA	4,5%	France Consommation discrétionnaire	
LAGARDERE SA	2,5%	France Services de communication	
LUMIBIRD	3,3%	France Technologies de l'information	
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	6,0%	France Industrie	
SES IMAGOTAG	7,6%	France Technologies de l'information	
SOCIETE BIC SA	5,4%	France Industrie	
SOPRA STERIA GROUP	5,9%	France Technologies de l'information	
TRIGANO	5,6%	France Consommation discrétionnaire	
JC DECAUX 1 06/01/23	2,4%	France Industrie	
KERING 0 1/4 05/13/23	2,4%	France Consommation discrétionnaire	
SAINT GOBAIN 1 3/4 04/03/23	5,5%	France Services de communication	
Note Moyenne du Portefeuille	92,5%		

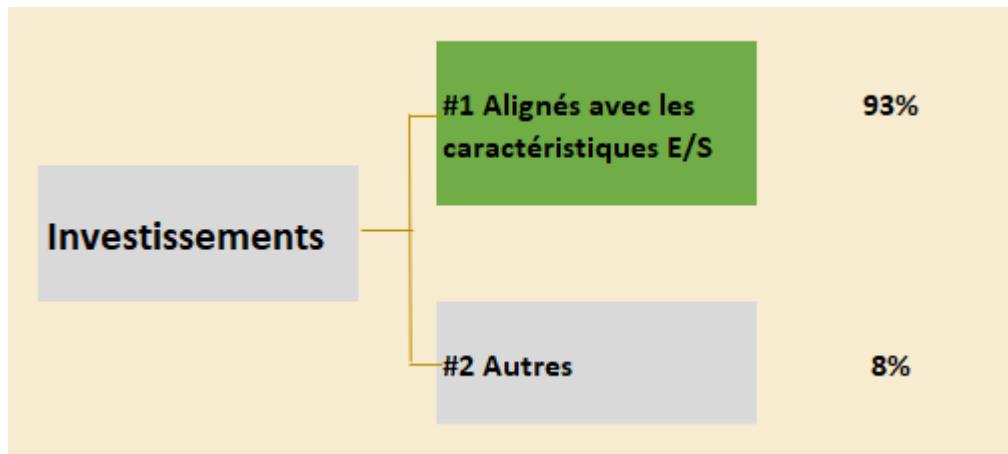
Quelle a été la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



0%

Quelle était l'allocation d'actifs ?





● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Cf tableau supra



Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "#2 Autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie "Autres" étaient des liquidités utilisées à des fins de trésorerie.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De même que l'investisseur s'appuie sur des comptes certifiés dans son analyse financière, nous avons la conviction qu'une gouvernance solide est une garantie pour répondre aux défis environnementaux et sociaux de nos participations. De ce fait, se concentrer sur la gouvernance est le préalable pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux, en assumant d'être un investisseur actif.

Cela passe en premier lieu par l'application de notre politique de vote disponible sur notre site internet. Le vote est exercé quelle que soit la participation détenue.

En 2022, le fonds a voté négativement à 5% des résolutions proposées. Dans la moitié des cas, ce vote négatif a été motivé par une incompatibilité avec nos principes de bonne gouvernance (composition et taille des conseils d'administration, nomination d'administrateurs, ...) et sur des questions sociales (équité des rémunérations des dirigeants dans le cadre du say on pay, actionnariat salarial, ...)

En tant que fonds d'engagement actionnarial, France Développement privilégie le dialogue avec les émetteurs sur les sujets E, S et G.

Comme évoqué ci-dessus, ces dialogues se focalisent sur la sensibilisation des émetteurs à améliorer leur gouvernance qui est un gage de respect des objectifs sociaux et environnementaux. 8 dialogues ont été initié en 2022 :

- 7 sur l'axe gouvernance;
- 1 sur l'axe environnement pour sensibiliser la société à la transition électrique de ses produits

7 des 8 dialogues se sont déroulés en privés.

Un dialogue sur l'amélioration de la gouvernance initié en privé avec Ipsos est devenu public à notre initiative d'inscrire à l'ordre du jour de son assemblée générale la proposition de nommer un administrateur indépendant.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice de référence n'a été retenu pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit accessibles sur le site internet :
<https://www.lbofrance.com/investissement-cote/>

Politique de vote :

https://www.lbofrance.com/wp-content/uploads/2022/12/LBO-France_Politique_engagement_actionnarial_Public_Equity_Decembre-2022.pdf